



## AVIS PUBLIC

### **Appel d'offres n° TP-PA01.11-2021 PAVAGE DE LA STATION D'ÉPURATION**

#### **DEMANDE DE SOUMISSIONS**

La municipalité de Saint-Félix-de-Valois désire recevoir des soumissions pour le pavage de la station d'épuration, située sur le Chemin Saint-Norbert, sur une superficie approximative de 3950 m<sup>2</sup>. L'ampleur des travaux est décrite sommairement comme suit :

- Décontamination de la fondation
- Correction des pentes et de l'écoulement
- Préparation avant-pavage
- Pose de l'enrobé bitumineux
- Réfection des surfaces endommagées

#### **DOCUMENTS**

Le cahier des charges, le devis ainsi que la formule de soumission pourront être obtenus par le biais du Système électronique d'appel d'offres, SEAO, à l'adresse suivante : <https://www.seao.ca>.

Toute information supplémentaire ou toute imprécision relative à cette soumission pourra être obtenue ou signifiée en communiquant, avec M. Élie Marsan-Gravel, ing. à l'adresse courriel : [servicestechniques@st-felix-de-valois.com](mailto:servicestechniques@st-felix-de-valois.com).

#### **EXIGENCES**

Les soumissions devront être accompagnées d'une garantie de soumission sous forme de chèque visé au nom de la municipalité ou d'un cautionnement de soumission, équivalent à au moins 10% de la soumission, valide pendant les QUATRE-VINGT-DIX (90) jours suivants l'ouverture des soumissions.

À la signature du contrat, cette garantie de soumission devra être échangée contre des cautionnements d'exécution et des obligations pour gages, matériaux et services, chacun pour 50% du montant de la soumission.

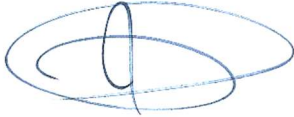
La soumission doit également être accompagnée de tous les autres documents mentionnés dans la liste des documents à remettre avec la soumission.

#### **OUVERTURE DES SOUMISSIONS**

Les soumissions devront être présentées dans une enveloppe cachetée et dûment identifiée au nom du soumissionnaire, portant la mention « **Soumission - Pavage de la station d'épuration** » et devront être déposées au bureau de la municipalité au 600, chemin de Joliette à Saint-Félix-de-Valois (Québec) J0K 2M0, à l'attention de Monsieur Jeannoé Lamontagne, directeur général, **avant 11 h, le vendredi 19 mars 2021**. Toute soumission reçue après le délai fixé peut être rejetée.

À ce moment, les soumissions seront ouvertes publiquement par un représentant de la Municipalité accompagné de deux témoins.

La Municipalité de Saint-Félix-de-Valois se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, de passer outre à une informalité mineure si elle estime qu'il est de l'intérêt de la Municipalité de passer outre, ce que le soumissionnaire accepte et assume. De plus, la Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucuns frais quelconques ni obligation d'aucune sorte, envers le ou les soumissionnaires.



---

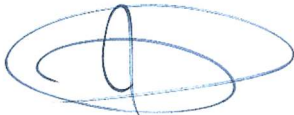
Jeannoé Lamontagne  
Directeur général/secrétaire-trésorier

---

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette municipalité et sur le site Internet de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois, entre 14 h et 16 h, le quinzième jour du mois de février deux mille vingt et un.

**En foi de quoi**, je donne ce certificat ce quinzième jour du mois de février deux mille vingt et un.



---

Jeannoé Lamontagne  
Directeur général/secrétaire-trésorier